

REPRISE DE LA SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, la séance est reprise.

- 1 2 -

PROPOSITION DE LOI N° 19/89

MONSIEUR LE PRESIDENT

L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de loi n° 19/89 instituant un prélèvement exceptionnel de solidarité au profit des Sénégalais rapatriés de Mauritanie.

La parole est à Monsieur Momar LO, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques.

MONSIEUR MOMAR LO

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

La Commission des Finances et des Affaires économiques s'est réunie le mardi 9 mai, sous la présidence de notre collègue Amadou Moctar NDAO, en vue d'étudier la proposition de loi n° 19/89 instituant un prélèvement exceptionnel de solidarité au profit des Sénégalais rapatriés de Mauritanie.

A cet effet, le Gouvernement du Sénégal était représenté par Messieurs Serigne Lamine DIOP, Ministre de l'Economie et des Finances, et Farba LO, Ministre délégué, chargé des Relations avec les Assemblées.

Après les formalités d'usage, notre collègue Madia DIOP, initiateur de la présente proposition de loi, dira, dans son exposé des motifs, que plusieurs milliers de Sénégalais viennent, dans des circonstances dramatiques, d'être rapatriés de Mauritanie et se trouvent, pour la plupart, dans un état d'extrême dénuement, au point que leur situation impose, à la collectivité nationale toute entière, un immense effort de solidarité.

Cette solidarité doit se traduire par un prélèvement de salaires au niveau des travailleurs salariés qui ne sont jamais en reste, lorsqu'il s'agit de venir en aide à leurs frères démunis. C'est pourquoi, ils se proposent, aujourd'hui, d'offrir une journée de salaire comme contribution au financement des mesures prises en faveur des rapatriés.

Cette contribution est de la portée la plus générale, à l'image de l'exemple vécu en 1981 en faveur du monde rural, s'étend à l'ensemble des salariés du pays, quel que soit leur employeur, et se calcule sur l'ensemble des éléments de la rémunération.

La gestion de ce fonds spécial sera assurée par un Comité composé des représentants des travailleurs, du Gouvernement et de l'Assemblée nationale, précisera notre Collègue Madia DIOP.

Les discussions, fort utiles, qui ont suivi cet exposé des motifs, ont achoppé sur quatre questions fondamentales qui se résument ainsi :

- Qui devra bénéficier des fonds collectés ? Est-ce seulement les Sénégalais rapatriés ou toutes les victimes du rapatriement ? Faut-il prendre en charge les Mauritaniens expatriés et qui se trouvent au Sénégal ?

- Ne faudrait-il pas tenir compte de l'état d'avancement du mois de mai, pour envisager que les prélèvements soient effectués au mois de juin 1989 ?

- Ce fonds de solidarité ne doit-il pas tenir compte des possibilités de réinsertion des rapatriés dans les secteurs de production, afin d'éviter d'augmenter incidemment les chômeurs ?

- Les biens laissés par certains Mauritaniens à des Sénégalais, devraient être pris en charge par l'Etat. Le Ministère du Développement social doit-il, à lui seul, gérer ces fonds dégagés par les travailleurs salariés ?

Selon le Ministre de l'Economie et des Finances, dans sa contribution, le gouvernement exprime, à nouveau, sa satisfaction et ses remerciements à l'Institution parlementaire qui a diligenté cette proposition de loi, qui vient soutenir les efforts déjà déployés depuis le début des opérations.

Il a, en outre, salué, au nom du Chef de l'Etat, la portée politique de ce geste qui honore ses initiateurs, les travailleurs et tous les représentants du peuple sénégalais. Il a, par ailleurs, estimé que la manifestation d'une solidarité nationale agissante, en faveur des rapatriés de la Mauritanie, qui fait suite à l'appel déjà lancé par le Chef de l'Etat auprès des institutions internationales, confirme, une fois de plus, la maturité du peuple sénégalais.

Le Ministre estime, cependant, que cette solidarité doit toucher essentiellement les personnes rapatriées de Mauritanie et non toutes les victimes des récents événements. Car les secteurs bancaire, commercial et industriel sont aussi touchés, alors que ces fonds ne devront aller qu'aux nationaux qui nous reviennent de la Mauritanie.

A cet égard, le gouvernement avait déjà mis en place un comité de gestion et ouvert un compte bancaire à la CITY BANK. Mais compte tenu de la spécificité de cette action de solidarité, il estime que ces fonds à collecter ne devront concerner que les rapatriés, d'autant plus que l'élargissement, aux autres victimes fait actuellement l'objet d'un travail d'évaluation, de recensement entrepris par une commission composée de l'agent judiciaire de l'Etat, du Ministre de l'Economie et des Finances, du Conseil national du Patronat et des banques concernées.

S'agissant des délais supposés courts pour la mobilisation des fonds, le Ministre de l'Economie et des Finances estime que si les conditions sont réunies, l'opération peut être réalisée dès la fin du mois de mai 1989, et les montants, qui seront obtenus (près d'un milliard de F CFA estimé) ne seront pas négligeables.

Selon le Ministre, le Gouvernement sénégalais fera tout ce qui est possible pour évaluer, à leur juste valeur, les dégâts qui sont subis par les industriels, les commerçants en perspective d'une indemnisation selon les possibilités. Néanmoins, le Ministère de l'Economie et des Finances veillera à apporter son concours aux secteurs industriel et commercial, afin que des facilités leur soient accordées auprès des banques et autres pour un redressement rapide.

Concernant les possibilités de réinsertion des rapatriés à partir de ces fonds à collecter, le Ministre dira qu'au regard du caractère spécifique de ce fonds, les possibilités de réinsertion seront étudiées avec la Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi, à d'autres niveaux.

Quant au Ministre délégué chargé des Relations avec les Assemblées, il a réaffirmé la satisfaction du Chef de l'Etat à l'endroit de tous ceux qui ont contribué à mettre nos nationaux rapatriés dans des conditions plus acceptables de vie. Car, selon lui, le Chef de l'Etat, en Conseil de Cabinet, tenu ce jour, a insisté à ce que tous les Ministres concernés soient présents à l'Assemblée nationale, lors de cette séance plénière, pour répondre à l'appel des élus de la Nation.

Sous le bénéfice de la satisfaction exprimée, la présente proposition de loi a été adoptée, à l'unanimité, par l'ensemble de vos Commissaires qui vous demandent d'en faire autant.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Je vous remercie mon cher Collègue.

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la commission.

Je demande à ceux qui veulent intervenir de se faire inscrire.

Je vous communique la liste des orateurs.

Sont inscrits, nos Collègues :

Boubacar SALL

El Hadj Ousmane NGOM

Moussa Balla DAFRE

Madia DIOP

Samba Laobé FALL.

La parole est à notre collègue Boubacar SALL.

MONSIEUR BOUBACAR SALL.-

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
mes chers Collègues,

Monsieur le Président, c'est avec franchise que je voterai cette proposition de loi. Mais je déposerai, après mon intervention, un projet d'amendement audit texte dont le rejet ne m'empêcherait pas de la voter.

Je voudrais, auparavant, attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité de compléter sa démarche, parce que le vote de cette proposition débouchera sur une action nationale au profit de ceux qui sont déjà arrivés chez nous, comme s'il ne resterait plus personne derrière l'autre rive.

Or, à l'heure où je vous parle, des milliers de nos compatriotes sont encore détenus en Mauritanie. Après le traitement inhumain qu'ils ont subi, l'ORTS et les radios étrangères nous apprennent la fin des rotations des avions qui les ramenaient au Sénégal, comme s'il ne restait plus

aucun compatriote en Mauritanie .

Je sais que d'autres arrivent par la route, mais des Senegalais, entendus à Thiès et à Dakar, nous apprennent des choses terribles. Par exemple une femme de Thiès qui nous dit : "on a égorge mon mari et mon fils/ainé devant moi, avant de me libérer, en me disant : ces enfants-la resteront esclaves chez nous, allez rentrez!".

Je pense que nous devons aussi penser à ceux-là qui sont encore restés en Mauritanie où ils sont en otages et qui sont exposés au pire des dangers.

Le peuple sénégalais est encore inquiet de leur sort et vous devez connaître le nombre exact de nos compatriotes encore restés dans ce pays.

Il y a des morts jetés dans la mer à Nouadhibou ou dans le fleuve Sénégal à Rosso. Il y a aussi des compatriotes qui sont perdus dans le désert ou gardés dans des forts. Nous savons que des Senegalais portant des blessures horribles ont été et sont encore froidement achevés pour nous empêcher de les voir.

Enfin, des femmes, à Thiès, ont cité le cas d'ouvriers qui simplement pour s'être revoltés dans le bus qui les conduisait à l'aéroport, contre la spoliation qu'ils ont subie, ont été simplement ramenés en prison et ne sont plus réapparus depuis ce jour.

Nous voudrions connaître le sort des Senegalais restés en Mauritanie.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, je crois que nous devrions insister sur la nécessité de saisir les organisations africaines, avant de toucher l'ONU, comme nos adversaires de l'autre côté l'ont fait et penser à la création d'une commission nationale comprenant toutes les forces vives de la nation et le gouvernement, pour trouver une solution nationale fraternelle à ce problème. Cette commission pourrait entendre directement, dans les quartiers, les rescapés qui ont assisté à ces assassinats et qui peuvent l'aider à recenser nos compatriotes retenus en Mauritanie. Je pense que ces gens ont droit à notre compassion et à notre soutien.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, nous voterons cette proposition. Cependant, pour aller plus loin dans le sens de la logique du Président Hadia DIOP, nous vous proposons, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles, l'amendement suivant : pour les travailleurs ordinaires, une journée nationale de salaire ; pour les Ministres et les membres du Bureau de l'Assemblée nationale, un mois de salaire - c'est un sacrifice qu'ils doivent pouvoir faire - ; pour les Ambassadeurs, les députés et les hauts fonctionnaires, quinze jours de salaire.

Voilà, Monsieur le Président, l'amendement que je voudrais apporter à la proposition du Président Hadia DIOP.

Je vous remercie.

(Applaudissements des Députés du Parti Démocratique Sénégalais).

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.-

----- Je vous remercie mon cher Collègue.

Je vous invite à déposer votre amendement.

La parole est à notre collègue le Président Ousmane NGOM.

MONSIEUR EL HADJ OUSMANE ALIOUNE NGOM.-

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Je dois avouer que j'ai été très ému par l'intervention de notre collègue Boubacar SALL, et j'adhère entièrement aux propositions qu'il vient de faire et qui vont dans le sens d'une plus grande solidarité à l'endroit de nos compatriotes qui reviennent de Mauritanie.

Je voudrais également confirmer que nous sommes totalement d'accord pour ce prélèvement d'une journée de salaire, en guise de solidarité envers nos compatriotes.

Néanmoins, nous avons quelques inquiétudes que nous ne pouvons manquer de souligner, avant le vote de cette proposition de loi. Celles-ci touchent à la gestion et au contrôle de la distribution des fonds qui seront collectés, parce que ce n'est pas la première fois que, dans notre pays, des opérations de solidarité ont lieu. Il y en a eu déjà plusieurs qui concernaient des compatriotes touchés par une calamité, mais, à chaque fois, elles ont été entachées de controverses autour de leur finalité. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous souhaitons qu'il y ait une très grande transparence dans la gestion et l'utilisation des fonds qui vont être collectés. Il nous est proposé un comité de gestion composé du gouvernement, des représentants des travailleurs et de l'Assemblée nationale. Nous pensons qu'il faut aller plus loin, parce que même si le comité de gestion doit agir sous le contrôle du gouvernement, il est nécessaire de l'élargir à toutes les sensibilités, du moins aux plus représentatives de notre pays.

Je pense, en l'occurrence, aux partis politiques qui tirent leur rôle de la Constitution, quel que soit ce qu'on peut en penser. En effet l'article 3 de la Constitution dit : "les partis politiques concourent à l'expression du suffrage".

Je pense également à d'autres organisations humanitaires qui existent dans le pays et qui peuvent apporter leur concours dans la gestion et l'utilisation de ces fonds.

Nous ne pouvons pas le refuser, parce que si nous sommes animés par la transparence et le souci d'aider de façon optimale nos compatriotes qui reviennent de Mauritanie, nous devons accepter que l'ensemble du peuple sénégalais participe justement à cette action.

C'est pourquoi, nous insistons pour que ce comité soit élargi au maximum à toutes les sensibilités. Et, comme l'a dit également mon collègue Boubacar Sall, il ne faut pas limiter cette action de solidarité aux compatriotes qui sont déjà là, parce qu'il y en a d'autres qui sont encore retenus en Mauritanie et qui doivent être aidés.

A ce sujet nous devons également réfléchir sur les formes les plus appropriées pour les aider, parce que ce n'est plus une affaire qui touche seulement le gouvernement mais l'ensemble du peuple sénégalais qui, aujourd'hui, se sent meurtri dans sa chair et qui doit prendre en charge le secours qui doit être apporté à tous nos compatriotes.

C'est pourquoi, encore une fois, nous lançons un appel pour que l'ostracisme et le sectarisme cessent, car c'est une affaire du peuple qui doit être prise en charge par l'ensemble du peuple.

Nous pensons également qu'il ne faut pas exclure les Mauritaniens qui sont ici et qui ne bénéficient d'aucun secours et dont le seul tort est d'être négro-africain ou de ne pas être totalement d'accord avec leur gouvernement. Nous sommes, et nous le disons toujours, un pays de teranga, d'hospitalité, de pluralisme et de tolérance.

Par conséquent notre premier souci doit être les droits de l'homme. Nous devons respecter les gens qui vivent chez nous et les aider, dans la mesure du possible, lorsqu'ils se trouvent confrontés à des situations aussi lamentables que ces Mauritaniens, qui sont aujourd'hui des apatrides, connaissent actuellement dans notre pays.

Voilà, pourquoi nous disons que l'action de solidarité doit toucher tout le monde. Mais, nous pensons également qu'il ne faut pas se contenter d'actions ponctuelles, parce qu'aujourd'hui des problèmes se posent déjà dans la distribution des aides et des dons qui parviennent à notre pays. Il y a déjà beaucoup de rumeurs qui circulent, concernant des compatriotes qui sont arrivés et qui déclarent n'avoir absolument rien reçu des autorités qui devaient leur remettre des dons. Il y en a qui ne savent pas où aller et qui se trouvent aujourd'hui entassés dans les maisons des bonnes volontés qui ont bien voulu les aider ; ils sont complètement désorientés.

Par conséquent, nous pensons qu'il faut organiser des commissions et des comités de réflexion et d'action qui iront dans les quartiers contacter nos compatriotes et voir les possibilités réelles de secours et de réinsertion, parce qu'il ne suffit pas d'aider les gens aujourd'hui pour qu'ils meurent demain de faim ou se retrouvent dans le dénuement le plus total.

On parle, par exemple, d'un comité qui est créé pour prendre la place que les Mauritanien ont laissée, c'est-à-dire les boutiques et autres, mais je pense que nos compatriotes qui reviennent de Mauritanie peuvent déjà s'insérer dans ces créneaux.

D'après les informations qu'on nous a données, il y avait au Sénégal 500 000 Mauritanien, et une cinquantaine de mille Sénégalais en Mauritanie. Aujourd'hui, nous savons qu'il y a 41 173 Sénégalais qui sont revenus de Mauritanie, au 8 mai 1989 et 31 900 Mauritanien qui sont rentrés en Mauritanie.

Par conséquent, nous pensons que nos compatriotes rapatriés de Mauritanie peuvent parfaitement occuper ces places vacantes, qui leur permettront de gagner leur vie, au lieu d'être tout le temps dans l'attente d'une assistance.

Voilà les préoccupations que nous souhaitons évoquer ici, avant l'adoption de cette proposition de loi que nous voterons totalement, parce que, comme l'a dit tout à l'heure mon collègue, nous sommes pour la solidarité entre tous les Sénégalais et avec ceux qui sont les plus démunis parmi eux.

Je vous remercie.

les faire dans d'autres circonstances, mais je crois qu'il ne s'agit pas de faire des propositions aussi démagogiques que de dire un mois de salaire pour les Ministres, et les membres du Bureau de l'Assemblée nationale.

Je crois que camarades, nous n'avons pas que cela à faire. Nous avons d'autres responsabilités à assumer dans ce pays et nous n'avons pas attendu d'être appelés par un texte quelconque pour assumer cette solidarité nationale que nous manifestons quotidiennement dans nos campagnes. Le député a des responsabilités qu'il assume quotidiennement auprès de ses mandants. Par conséquent d'autres personnes ont aussi besoin de cette solidarité.

Voilà donc ce que je voulais dire à l'occasion de l'examen de cette proposition de loi, en demandant, à mes collègues, d'envisager une session spéciale au cours de laquelle nous pourrions examiner de manière beaucoup plus approfondie, en étant munis de toutes les informations, la situation qui prévaut entre la Mauritanie et le Sénégal.

Je vous remercia.

(Applaudissements des députés du Parti socialiste)

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue le Président Madia DIOP.

MONSIEUR MADIA DIOP

----- Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Le débat d'aujourd'hui ne peut pas être un débat de querelles stériles. C'est un débat de solidarité nationale, celui d'une nation solidaire face à l'agression profonde qu'elle subit.

Je me félicite de l'intervention de notre collègue Boubacar SALL qui a rappelé les fibres patriotiques de ce que peut être un Sénégalais d'hier et d'aujourd'hui. Parmi ceux qui sont tombés en Mauritanie, certains se sont battus ; ils n'ont pas fui, ils ont résisté vaillamment à l'agression. Ils ont abattu plusieurs de leurs agresseurs, avant de tomber épuisés contre les coups qui leur ont été portés. Cela mérite du peuple sénégalais un souvenir historique.

C'est pourquoi, les événements de Mauritanie ne peuvent être des événements qui divisent le peuple sénégalais, mais, au contraire, doivent l'unir et permettre à tous les sénégalais de réfléchir autour de leur gouvernement sur la situation actuelle.

Ces événements ont duré longtemps en sourdine, car, chaque jour que Dieu fait, des négro-africains tombent en Mauritanie abattus froidement, parce que tout simplement victimes du racisme.

Je vais vous raconter une histoire. Il y a eu un congrès syndical en Mauritanie à la suite duquel un noir devait prendre la tête de la centrale. Mais on lui a dit que l'on ne reconnaissait pas son élection et qu'il devait choisir, dans sa tendance, un blanc ; ce qu'il a été obligé de faire.

Par conséquent, ce qui s'est passé en Mauritanie et qui a eu ses répercussions jusque dans nos frontières, est le résultat d'une situation intérieure difficile entre tous les négro-africains de ce pays et les maures blancs. C'est à ceux-là que nous devons le respect. Nous savons aussi, Monsieur le Président, que personne ne peut dire combien de sénégalais sont morts en Mauritanie.

Il est certain qu'au Sénégal, pays libre et démocratique bénéficiant de larges libertés, il est possible de dénombrer les gens qui ont été agressés et de photographier. Mais tel n'est pas le cas en Mauritanie où l'on parle de 700, 800, 1 000 blessés et de la possibilité de les soigner, alors qu'ils en sont incapables. Par conséquent, il n'est pas dit qu'ils ne seront pas finalement abattus.

Ces problèmes devant lesquels nous nous trouvons ont incité chez nous ce nationalisme qui se rebelle et qui nous oblige à plus de solidarité. A ce sujet, on a proposé un mois de salaire, mais il est plus facile de le donner que de se battre.

C'est pourquoi, je suis sûr que tout ce qu'on aurait demandé à notre peuple pour venir ^{en aide} aux siens qui ont été meurtris et qui le rejoignent, il l'aurait fait. Cependant, nous avons voulu limiter modestement la contribution pour qu'elle soit à la portée de tous.

Monsieur le Président, si nous avons parlé de contrôle, c'est parce que nous voulons la transparence dans la gestion des fonds qui seront collectés. Nous la demandons, au nom des travailleurs qui sont parfois exigeants. Et si vous voulez qu'ils aient toujours confiance au responsable et que celui-ci parle en leur nom devant cette Assemblée qui leur impose des sacrifices sur le plan national, il est important que tout soit transparent, et vous l'avez admis au niveau de la commission.

Monsieur le Président, nous pensons que cette proposition qui sera votée à l'unanimité par tous les députés, est un exemple de solidarité nationale qui doit continuer, car cette contribution ne suffira certainement pas pour venir en aide à nos compatriotes.

La CNTS a toujours proposé au gouvernement un fonds de solidarité, entre elle et le CRP, lequel sera approuvé par le gouvernement qui y apportera sa contribution. Ce fonds pourrait contribuer à la relance des activités économiques et à l'absorption du chômage.

Et c'est dans ce sens-là que nous convions toujours le gouvernement à persévérer.

Monsieur le Président, cette proposition qui vous a été faite par un député de l'Assemblée nationale, membre du Groupe parlementaire du Parti socialiste est de haute portée historique et les travailleurs l'approuvent déjà.

C'est pourquoi, nous ne faisons pas de discrimination, parce que nous pensons que l'heure est à l'unité.

On demande que le comité de gestion soit composé de représentants des travailleurs, du gouvernement et de l'Assemblée nationale.

Concernant la représentation des travailleurs, nous n'excluons pas des camarades qui ne sont pas membres de notre centrale, par souci de transparence et de clarification de l'action du gouvernement que nous voulons soutenir dans ces heures difficiles et prouver que le peuple est derrière lui.

Je vous remercie.

(Applaudissements des députés du Parti socialiste)

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

La parole est au dernier orateur inscrit, notre collègue le Président Samba Laobé FALL.

MONSIEUR SAMBA LAOBE FALL.-

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Je ne serai pas long. Je voudrais simplement me féliciter du fait que cette proposition de loi que l'Assemblée va voter à l'unanimité, traduit la préoccupation de nous tous.

L'Assemblée a proposé et vote cette loi, et le gouvernement doit gérer les fonds qui en résulteront et les utiliser à bon escient. Aussi j'appuie fortement mes collègues qui ont proposé une gestion transparente et saine de ces deniers. Je pense que tout ce qui va dans le sens de la transparence de la gestion doit être accepté par l'ensemble des députés, et que c'est une contribution positive que de mettre l'accent là-dessus.

Je pense également que quand on attire l'attention du gouvernement sur le fait que tous les Sénégalais qui étaient en Mauritanie ne sont pas encore au Sénégal, il doit prendre bonne note pour que tous ceux qui sont attendus soient prévus dans cette opération au fur et à mesure qu'ils arrivent.

Je trouve également que l'initiative consistant à faire les quartiers pour voir comment vont les gens, comment les aider et les insérer est une contribution que je trouve extrêmement positive. Cette étape me paraît importante pour la réussite de notre opération.

C'est ce que je voulais dire, en insistant encore une fois sur la transparence ; si elle l'a toujours été, elle doit le demeurer et s'il y a eu des lacunes, on doit tout faire pour qu'il n'y en ait plus.

Pour terminer, je voudrais suggérer au rapporteur de mettre en page 2, de son rapport, "sa contribution, au lieu de : dans ses réponses".

En effet, il ne s'agit pas d'un projet de loi présenté par le gouvernement auquel cas nous lui posons des questions et il répond ; mais d'une réunion de députés pour examiner une proposition de loi émise par un député, et le gouvernement qui y est représenté a apporté sa contribution dans l'élaboration de ce que nous avons fait.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.-

Je vous remercie Monsieur le Président.

La liste des orateurs est épuisée.

Monsieur le rapporteur, que pensez-vous de la suggestion du Président Samba Laobé FALL ?

MONSIEUR MOMAR LO.-

J'y souscris Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.-

Madame le Ministre, vous avez la parole pour répondre aux questions des députés.

MADAME LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL.-

Je vous remercie monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Honorables Députés,

Je voudrais m'associer à l'hommage rendu, dans cet hémicycle cet après-midi, à la mémoire de nos disparus et dire que la prière que nous avons dite pour ces victimes de l'intolérance s'adresse aussi bien

bien à celles du camp mauritanien qu'à celle du camp sénégalais.

Je voudrais, à la suite de cela, saluer l'initiative du Président Madia Diop et de sa centrale à laquelle les travailleurs du Sénégal se sont joints pour manifester leur unité et leur solidarité autour de ce problème qui nous perturbe tant.

Je vais apporter quelques éléments d'apaisement, car ce ne sont pas des réponses puisque ce que j'ai entendu et noté peut être considéré comme des contributions des élus du peuple, à une meilleure gestion et prise en charge du phénomène qui nous secoue actuellement.

Concernant l'honorable député Boubacar Sall, il a suggéré de compléter la démarche proposée par la CNTS, en nous préoccupant un peu plus de nos compatriotes restés en Mauritanie. Je crois que c'est un travail qui ne peut être ponctuel, du moins dont les effets ne pourront pas être ressentis tout de suite par la population sénégalaise en particulier, parce qu'il fait intervenir la recherche et le dialogue, tant qu'il peut être maintenu encore avec la République de Mauritanie, pour permettre à notre Ambassadeur dans ce pays, aux institutions ou les commissions internationales que l'on y enverra de nous donner des renseignements concernant nos compatriotes restés de l'autre côté du fleuve. Nous prenons donc bonne note, mais les Ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur ici présents verront ce qu'il y a lieu de faire, puisque ce problème relève davantage de leur compétence.

Pour ce qui est de l'état de nos compatriotes restés de l'autre côté du fleuve, surtout de nos blessés, qui sont dans les hôpitaux de la capitale mauritanienne, il m'a semblé à travers les interventions des uns et des autres, percevoir beaucoup d'inquiétudes, ce qui est tout à fait normal.

A ce sujet, vous avez entendu le Chef de l'Etat mauritanien dire qu'il n'y a pas de blessés en Mauritanie, ce qui est bien entendu faux. Même les infirmières mauritaniennes qui sont rentrées le jour de la Korité, ont dit qu'il y avait encore à l'hôpital de Nouakchott une trentaine de blessés dans des conditions extrêmement graves. Et pourtant, le soir même, le Président mauritanien soutenait le contraire. Mais je pense que le C. I. C. R. (Comité international de la Croix-rouge) qui travaille actuellement en rapport avec le H.C.R. (le Haut Commissariat aux Réfugiés) nous aide à connaître l'état de nos blessés.

Je crois qu'au-delà du nombre, il est aussi important de connaître l'état des blessés pour savoir si on peut encore les sauver ou les récupérer.

En ce qui concerne votre amendement, je pense que chacun est libre de dire ce qu'il en pense.

Je crois que le chiffre d'un milliard avancé par les commissaires n'est pas négligeable et qu'on peut très bien faire les choses progressivement. Une fois qu'on aura récolté cet argent et que le comité de gestion qui sera mis en place pourra travailler dans des conditions correctes d'effectivité et de transparence, je ne vois pas pourquoi nous ne lancerions pas un second appel, si nous constatons que ce n'est pas suffisant et je ne doute pas qu'il sera aussi entendu que le premier.

S'agissant du Président Ousmane NGOM, il s'est inquiété quant à la gestion, la distribution et le contrôle des fonds collectés et a dit sa crainte d'une controverse sur leur utilisation au profit des populations.

Je crois que la création d'un comité de gestion dont le fonctionnement sera organisé par décret devra nous servir de garde-fous et nous éviter un certain nombre de dérapages. Mais soyez rassurés, car je ne pense pas que l'idée d'utiliser un seul sou de l'argent que nous recevons, puisse, un seul instant, traverser l'esprit d'un sénégalais aussi patriote que nous tous, s'il n'en ajoute pas.

La composition de ce comité qui devrait comprendre des membres du gouvernement (et de l'Assemblée nationale), tous les partis politiques représentés ici et les syndicats - pas exclusivement la CNTS - devrait pouvoir rassurer plus d'un. Je pense qu'à l'épreuve, on verra les tâches à assigner à ce comité. Mais, comme il est dit dans le texte, c'est le ministère du Développement social qui va en assurer la présidence, et je peux vous assurer que la meilleure transparence lui sera donnée, autant que j'ai pu le faire depuis quatorze mois.

Concernant la représentation des autres organisations humanitaires au sein de ce comité, je crois que le HCR serait le bienvenu, parce que c'est dans son mandat de nous aider à trouver des solutions.

Je pense que l'effort de solidarité nationale était un premier pas à faire, mais que les institutions internationales, qui ont mandat d'aider les pays, devraient pouvoir être associées à l'initiative d'un certain nombre de projets qui pourraient naître dans ce comité.

Donc je souhaiterais, si cela rencontre votre agrément, que vous ajoutiez le Haut Commissariat aux Réfugiés.

Tout à l'heure, nous avons eu les premiers jets de la proposition de loi, et le Ministre des Affaires étrangères avait proposé un amendement. Je crois que ce qui est reproché à la Mauritanie devrait nous servir de leçon.

C'est pourquoi, il ne faudrait pas que nous fassions une distinction entre les sénégalais rapatriés de Mauritanie, les mauritaniens de nationalité sénégalaise qui vivent le drame comme nous et nos compatriotes restés de l'autre côté du fleuve et dont nous n'avons pas de nouvelles ou celles que nous en avons sont inquiétantes.

Dans le court terme, je pense qu'il est plus raisonnable de s'adresser aux nationaux rapatriés, mais également aux naturalisés sénégalais d'origine mauritanienne. Au CICES vous êtes au courant, il y a 4 000 maures sénégalais qui ont été pris en charge par nos services.

Cependant, depuis la réunion que nous avons tenue la semaine dernière avec les ambassadeurs et les bailleurs de fonds, c'est la délégation à la CEE qui les prend maintenant en charge pour un montant de 50 000 écus, c'est-à-dire à peu près 17 millions de francs CFA. Bien entendu, cette prise en charge de leur nourriture et de leurs besoins minimum s'effectue à travers l'armée.

Les maures sénégalais employés par des entreprises sénégalaises ne travaillent plus actuellement et leurs employeurs devront être saisis pour d'éventuels aménagements, pour qu'ils ne perdent pas leur emploi. De même leurs enfants qui fréquentent nos écoles ne devraient pas rompre leur scolarité.

A ce sujet, mon collègue de l'Education nationale a toutes les dispositions nécessaires

Monsieur le Président Ousmane NGOM a également parlé de dons. A ce propos, nous avons dit que les premiers rapatriés n'avaient pas un sous en poche. Souvent, ils n'avaient sur le dos que ce qu'ils portaient et les enfants étaient pour la plupart nus.

Sur le plan sanitaire, ces enfants avaient la rougeole ou étaient en voie de la contracter, parce qu'en Mauritanie il y avait une épidémie de rougeole.

Le ministère de la Santé a immédiatement réagi, en mettant en place des antennes de vaccination.

Nous nous étions également dit qu'il fallait, au moins, une petite somme d'argent avec un paquetage pour chaque rapatrié adulte, parce que nous pensions que ce serait une bonne chose si, par exemple, un couple, avec ses cinq ou six enfants, apportait à sa famille d'accueil quelque chose en appoint. Et avec les moyens dont nous disposions à l'époque, nous avons procédé à une petite distribution qui n'a pas été aussi bien organisée que nous le souhaitions, parce que les arrivées se télescopant, nous avons eu de la peine à ralentir le flux pour pouvoir donner à chacun ce pécule et ce paquetage.

Ensuite, nous nous sommes rendus compte que nos prévisions étaient largement dépassées puisque nous prévoyions au grand maximum vingt mille personnes, alors qu'actuellement nous en sommes à peu près à cinquante mille.

Je précise que ce chiffre concerne seulement les rapatriés par avion actuellement à Dakar. Il y a d'autres compatriotes qui sont venus, soit par la route, soit par la mer, et qui ont rejoint directement leur région d'origine. Mais tant que les intéressés n'auront pas rejoint leurs régions respectives, il nous sera difficile de régler le problème évoqué plus haut.

Nous avons pu cependant rattraper les choses, parce que la plupart des personnes qui ont bénéficié de ce petit pécule et de ce paquetage habitent seulement Dakar. C'est pourquoi, nous avons décidé de rassembler le nécessaire pour le paquetage et de faire des estimations à partir du recensement que nous effectuons au Bataillon du train, au centre de traumatologie de Grand-Yoff et au niveau des gouvernances.

Ainsi nous pouvons, par exemple, savoir si la région de Saint-Louis a reçu onze ou quinze mille personnes, si celle de Louga en a reçu tant etc.

Aujourd'hui la région de Saint-Louis est la première bénéficiaire des denrées dont nous disposons lesquelles se composaient de la viande et de la soupe lyophilisées et du riz servi par la Caisse de sécurité alimentaire.

Les dons se montent actuellement à 159 tonnes de riz. Nous avons commencé par la région de Saint-Louis, tout en mettant en chantier les autres régions pour que la distribution de ce paquetage puisse commencer d'ici la fin de la semaine.

Quant au pécule, nous avons prévu cinq mille francs pour chacune des vingt mille têtes de famille ; ce qui représente un million de francs CFA. Nous sommes conscients de la modicité de cette somme, mais le petit comité de crise que le Développement social avait mis sur pied au début des événements, estimait qu'il fallait leur donner ce pécule pour leur permettre de faire face à leurs besoins les plus immédiats.

Nous ne pensions pas que le transport des rapatriés serait organisé. Mais comme cela a été le cas, l'important est que chaque tête de famille reçoive un paquetage.

Concernant le président Samba Laobé FALL, il s'est préoccupé de la transparence de la gestion des fonds destinés à ceux qui sont déjà rapatriés de Mauritanie et aux compatriotes qui y sont encore, et a appuyé l'initiative ayant trait à leur insertion.

On a parlé instamment de la prise en charge, par des sénégalais rapatriés de Mauritanie, des structures de distribution du commerce de détail qui étaient tenues par les maures dont l'effet de solidarité leur a permis de s'insérer à l'intérieur de notre tissu social et de prendre en charge ce secteur.

Je ne vois pas pourquoi les sénégalais ne seraient pas capables d'en faire autant. Il leur suffit de s'organiser en conséquence et que le comité qui sera mis en place les y aide.

Par ailleurs, je pense que quand le comité chargé de la gestion du fonds à collecter sera créé, un compte spécial peut être ouvert, dans la mesure où un comité aura en charge des actions déterminées qui seront mentionnées dans le décret d'organisation.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais remercier les honorables membres de cet hémicycle ainsi que les populations sénégalaises. Nous avons enregistré un énorme élan de solidarité de la part de particuliers qui ont agi par patriotisme, parce qu'ils souffraient dans leur chair. Ils ont offert, de nuit comme de jour, leurs services dans les différents centres d'accueil du Sénégal, et ce depuis le début des événements.

Il y a également des familles religieuses qui nous ont énormément aidés, autant la famille musulmane que la famille chrétienne. Je remercie ces communautés pour l'aide qu'elles nous ont apportée pendant ces journées pénibles. Je pense que le pont aérien ne sera pas coupé et que les rotations continueront.

Je vous remercie.

(Applaudissements des Députés du Parti socialiste)

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Je vous remercie Madame le Ministre.

Je pense que vos réponses ont été exhaustives et qu'elles ont répondu à l'attente des collègues qui ont posé des questions.

La discussion générale est close.

Nous passons à l'examen des articles du texte de la loi.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

MONSIEUR MOMAR LO

Article 1.- : Il est institué, dans les conditions définies ci-dessous, un prélèvement exceptionnel de solidarité au profit des Sénégalais rapatriés de Mauritanie.

Sont soumis à ce prélèvement, l'ensemble des agents de l'Etat et tous les salariés des secteurs mixte, parapublic et privé.

MONSIEUR LE PRESIDENT

- 41

Mes chers Collègues, notre collègue Boubacar SALL propose l'amendement suivant : "des prélèvements exceptionnels " au lieu de " un prélèvement exceptionnel".

La parole est à notre collègue Boubacar SALL, auteur de l'amendement.

MONSIEUR BOUBACAR SALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je suis obligé de confirmer ma proposition d'amendement, parce que le petit calcul que j'ai effectué m'a révélé, Madame le Ministre, que si on répartissait 1 milliard de francs entre les 50 mille sénégalais dont le retour est prévu, chacun n'emporterait peut être que 20.000 francs CFA.

Pour des sénégalais qui, pendant 15 ou 20 ans, ont entretenu une famille, je pense que c'est insignifiant.

C'est pourquoi, nous devons faire un effort supplémentaire pour valoriser notre geste.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mes chers Collègues, vous avez entendu les arguments défendus par l'auteur de l'amendement.

Est-ce qu'il y a un orateur d'opinion contraire ?

La parole est à notre collègue Abdou MANE.

MONSIEUR ABDOU MANE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'interviens, parce que je n'ai rien compris des explications fournies par notre collègue Boubacar SALL. Notre collègue propose "des prélèvements exceptionnels" à la place de "un prélèvement exceptionnel". Et il dit que le montant globale qui pourrait être récupéré serait de 1 milliard divisé par 50.000 arrivées, ce qui ferait 20.000 francs CFA par personne.

Je ne sais pas pourquoi, il nous propose la suite.

Est-ce qu'il voudrait dire qu'après ce prélèvement exceptionnel de solidarité du mois de mai, il serait prévu d'autres prélèvements aux mois de juin ou juillet ? Il faudrait qu'il s'explique davantage.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vais redonner la parole à l'auteur de l'amendement.

Monsieur Boubacar SALL, vous avez la parole.

MONSIEUR BOUBACAR SALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Je pense que j'ai été clair. Le Président Madia DIOP nous propose un seul prélèvement d'une journée de salaire alors que je propose un mois de salaire pour les Ministres et les membres du bureau de l'Assemblée nationale, quinze jours de salaire pour les députés, les ambassadeurs et les hauts fonctionnaires et une journée de salaire pour les travailleurs. Je m'aintiens donc ma proposition.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Rapporteur, avez-vous des observations à faire sur cet amendement ?

MONSIEUR-LE-RAPPORTEUR

Non, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Et vous Madame le Ministre ?

MADAME LE MINISTRE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je n'ai pas de remarque à faire. Je crois qu'il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur la question.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix l'amendement.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix l'article premier.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR MOMAR LO

Article 2.- : Le prélèvement est égal :

-pour les salariés des secteurs mixte, parapublic et privé, au trentième du salaire mensuel brut ;

-pour les agents de l'Etat du secteur public, au trentième de la solde brute.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Pour l'article 2, nous avons reçu un amendement du député Boubacar SALL.

Notre collègue nous propose la formulation suivante : "Pour les Ministres, les membres du bureau de l'Assemblée 30 jours de salaire brut. Pour les ambassadeurs et les hauts fonctionnaires 15 jours de salaire brut". Le reste sans changement.

Je mets aux voix l'amendement du député Boubacar SALL.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Quels sont ceux qui sont contre ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Amendement est rejeté.

Je mets aux voix l'article 2.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR MOMAR LO.-

Article 3.- Le prélevement est opéré en une fois. Il est précompté directement par l'employeur sur les salaires ou les traitements dus au titre du mois de mai 1989, ou au plus tard au mois de juin 1989, et versé, par lui, dans un compte bancaire ouvert à cet effet.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Il n'y a pas d'observations sur l'article 3 ?
Je mets aux voix l'article 3.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR MOMAR LO.-

Article 4.- La gestion de ces fonds ainsi réunis est assurée par un Comité spécial comprenant notamment des représentants des travailleurs et de l'Assemblée nationale et du Haut Commissariat aux Réfugiés.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Il n'y a pas d'observations sur l'article 4 ?
Monsieur le Président Samba Laobé FALL, vous avez la parole.

MONSIEUR SAMBA LAOBE FALL.-

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, le "notamment" figurant dans l'article 2 nous permet de ne pas faire des rajouts, puisqu'il veut dire qu'il aura des représentants des travailleurs, l'Assemblée nationale, du gouvernement et d'autres personnes qu'on pourra mentionner par décret.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Monsieur le Rapporteur ?

MONSIEUR MOMAR LO.-

L'esprit de la commission veut que l'on maintienne la phrase telle qu'elle est libellée actuellement.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Monsieur le Président Ousmane NGOM, vous avez la parole.

MONSIEUR OUSMANE NGOM.-

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, je voudrais faire une observation sur ce point.

Je pense que le Haut Commissariat aux Réfugiés est un organisme qui s'occupe de réfugiés. Or il s'agit ici de sénégalais qui sont dans leur propre pays, même s'ils ont des difficultés ou sont dans le dénuement. Par conséquent, je pense qu'il était préférable d'ajouter les organismes humanitaires au Sénégal qui s'occupent de sénégalais se trouvant dans certaines difficultés. C'est pourquoi nous avons fait cette proposition.

Je vous remercie;

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Le décret d'application prévoira tout cela.

La parole est à notre collègue Amadou KA.

MONSIEUR AMADOU KA.-

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Je voudrais intervenir sur l'article 4. Je ne sais pas si c'est le cas pour les autres copies, mais sur la mienne, s'agissant de la composition du comité, le gouvernement n'est pas mentionné.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.-

Monsieur le Rapporteur, veuillez relire l'article 4.

MONSIEUR MOMAR LO.-

Article 4.- La gestion de ces fonds ainsi réunis est assurée par un Comité spécial comprenant notamment des représentants des travailleurs, de l'Assemblée nationale et du Gouvernement.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.-

La parole est à notre collègue Abdou MANE.

MONSIEUR ABDOU MANE.-

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, je voudrais faire l'amendement suivant :
La gestion de ce compte est assurée par le ministère du développement social assisté d'un comité comprenant des représentants des travailleurs, de l'Assemblée nationale.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Mon cher Collègue, je ne vais pas mettre ^{aux voix} votre amendement parce que le même a déjà fait l'objet d'un rejet en commission. En effet les commissaires estimaient que l'on ne pouvait pas tout mettre dans un texte de loi et que dans le décret d'application le gouvernement pourra élargir le comité à d'autres personnes. Par conséquent, voulez-vous, mon cher Collègue, retirer votre amendement ?

MONSIEUR ABDOU MANE.-

Oui, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Je mets aux voix l'article 4.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR MOMAR LO.-

Article 5.- Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce comité seront définies par décret.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Il n'y a pas d'observations sur l'article 5 ?
Je mets aux voix l'article 5.
quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.
Je mets aux voix l'ensemble du texte.
quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.